



A la DGFIP c'est recul à tous les niveaux ! Vacances d'emplois, suppressions de postes, remise en cause des règles de gestion

Les élus de la CAPN C de la CGT Finances Publiques condamnent les choix de l'administration.

Le projet de mouvement complémentaire de catégorie C vient de paraître. Il fait ressortir un déficit de 1765 agents.

Ce sont 469 emplois qui sont vacants en Ile de France et plus de 1296 en province.

Seules 5 directions sur 139 font ressortir un solde des effectifs positif.

Pratiquement toutes les directions font apparaître des sous effectifs de 10 agents. Certaines de 20, 30, 40 agents voire plus (cf. carte de France des effectifs à l'adresse suivante : (<http://www.financespubliques.cgt.fr/spip.php?article13468>))

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions : sous effectifs supérieurs à 1765 agents C, suppressions de plus de 32 000 postes depuis 2002, fermetures programmées de plus de 150 trésoreries, fusions des SIP, fermetures de SIE, regroupements de SPF, créations de PCR et transfert de l'enregistrement... la liste est longue.

C'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés et le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement. C'est inacceptable pour les agents et la population !

L'Administration prouve une fois de plus son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent.

La situation de l'emploi en catégorie C est catastrophique. C'est très difficile pour les collègues en attente de mutation et l'administration se montre cette année encore, incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Montreuil, le 22/10/2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

De plus, malgré les demandes répétées des organisations syndicales, l'administration ne recrute qu'une partie de la liste complémentaire des agents de catégorie C.

Depuis plus de 10 ans, l'administration anticipe les suppressions d'emplois et pour l'année 2016, 2548 sont encore programmées.

La CGT Finances publiques condamne fermement les suppressions d'emplois et réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins et ce dès le mois de juin quand la situation des effectifs le justifie.

La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation et exige l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.



ATTENTION

L'administration veut remettre en cause l'ensemble des règles de mutation. Elle propose dès 2016 :

- ▶ de supprimer aux agents C en 1ère affectation toute possibilité de muter pendant 3 ans ;
- ▶ la possibilité pour l'administration de fusionner des RAN ;
- ▶ la suppression des mouvements complémentaires de mutation pour les catégories B et A ;
- ▶ la remise en cause de la finesse de l'affectation mission/structure pour la catégorie B ;
- ▶ l'obligation pour les contrôleurs en sortie d'école d'exercer leurs fonctions pendant une durée minimale de 3 ans dans le domaine d'activité pour lequel ils auront été formés.

POUR LA CGT FINANCES PUBLIQUES C'EST INTOLÉRABLE ! ELLE CONDAMNE AVEC FORCE LES RECLS EN MATIÈRE DE DROIT À MUTATION QUI SONT PROPOSÉS PAR L'ADMINISTRATION POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS ET EXIGE LE RETRAIT DE CE PROJET.



Les élus de la CGT finances Publiques appellent les agents à se mobiliser pour défendre leur droit à mutation. Dans les semaines à venir, la CGT Finances Publiques leur proposera des actions, pour tous ensembles, imposer le respect des règles de mutation à la direction générale.

